

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme: **So-gerti SA, Genève**
2.

Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:
CHF 1'000'000
3.

Nouvelle valeur nominale du capital-actions:
CHF 100'000
4.

Décision de réduction par: l'assemblée générale extraor-dinaire
5.

Date de la décision: 17.11.2005
6.

Echéance de préavis des créances: **30.01.2006**
7.

Adresse pour la déclaration des créances: LGT Société Fi-duciaire Suisse, succursale de Genève, rue du Rhône 62, 1204 Genève
8.

Indication: *Les créiteurs peuvent annoncer leurs créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.*
9.

Remarques: Réduction du capital-actions par réduction de la valeur nominale de chaque action de CHF 250.- à CHF 25.-.
La réduction s'effectuera par le remboursement aux ac-tionnaires d'une somme de CHF 225.- par action.

Patrick de Preux, Laurent Besso & Jean Schmidt; Etude des Notaires
1002 Lausanne

(03117474)